

Opposition au projet Cartier

Oui au développement économique, non au gaspillage du sol

La CJA s'oppose au projet Cartier à Glovelier. La faïtière de l'agriculture jurassienne dénonce un gaspillage du terrain sur lequel la manufacture veut s'implanter.

La Chambre jurassienne d'agriculture ne conteste pas la venue de la nouvelle manufacture Cartier. Elle salue d'ailleurs la création d'emplois dans le canton du Jura par une marque aussi prestigieuse. L'opposition demande cependant une utilisation plus raisonnée du sol de cette zone d'activités, idéalement située. La CJA déplore en effet une utilisation démesurée du sol, avec des aisances et des aires d'extension susceptibles de ne jamais être utilisées ou encore avec une construction essentiellement sur un niveau et des places de stationnement exclusivement en surface.

La CJA conteste en premier lieu la demande de dérogation à l'indice minimum d'utilisation (0,4), déjà très bas pour une telle zone d'activités. La surface de la parcelle totalise 20'796 m², alors que l'emprise de la manufacture (sans les locaux de stockage) est projetée sur 4974 m² mais en occupant l'ensemble du bien-fonds. Le projet prévoit deux aires dévolues à des extensions, à terme. Telles que placées et à défaut d'agrandissement, ces aires d'extensions – l'une d'elle en tout cas – ne pourra être utilisée pour une autre construction indépendante de l'usine. L'indice minimum pourrait alors ne jamais être atteint.

Certes, le projet ne touche pas directement les terres agricoles. Cependant, la Zone d'activités microrégionale (ZAM) arrive à saturation et des extensions sur les excellentes terres agricoles toutes proches sont d'ores et déjà envisagées. Une utilisation raisonnée du sol dans les zones d'activités existantes retardera le moment où de nouvelles emprises irréversibles sur l'agriculture seront nécessaires.

Par son opposition, la CJA demande un équilibre entre développement économique et préservation des terres cultivables qui contribuent indéniablement à la qualité de vie et à l'attractivité de la région. La législation fédérale ainsi que plusieurs récentes décisions du Parlement jurassien plaident d'ailleurs pour des mesures en faveur d'une meilleure utilisation du sol dans les zones d'activités.

Chambre jurassienne d'agriculture

Michel Darbellay, directeur
032 426 53 54

Communiqué de presse du 8 février 2016